



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, le Compte Administratif 2021 et le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : www.coteaux-bordelais.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaires (BS) le cas échéant, Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Administratif (CA).

Le Compte Administratif doit être adopté en même séance que le Compte de Gestion, exacte réplique du CA tenue par le Trésorier, avant le 30 juin de l'année N+1.

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif du CIAS de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		43 531,52 €		19 190,38 €	- €	62 721,90 €
Opération exercices	210 895,35 €	220 693,64 €	4 218,00 €	16 361,62 €	215 113,35 €	237 055,26 €
Total	210 895,35 €	264 225,16 €	4 218,00 €	35 552,00 €	215 113,35 €	299 777,16 €
Résultat de clôture		53 329,81 €		31 334,00 €		84 663,81 €

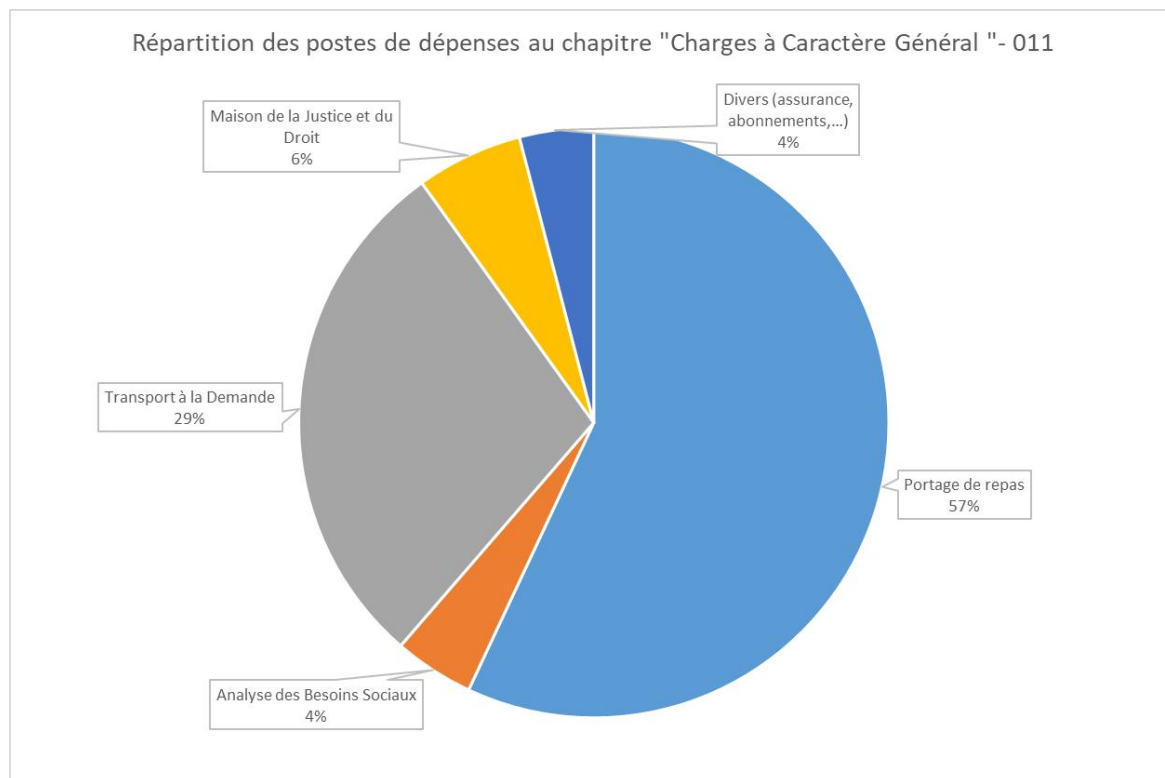
I) La section de Fonctionnement

Cette section fait ressortir un excédent de **9 798.29 €** auquel s'ajoute l'excédent n-1 de **43 531.52 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **53 329.81 €**.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2021	
		BP+RAR+BS	Réalisé
011	Charges à caractère général	215 200,00	205 343,35
611	Contrats de prestations de services	199 000,00	188 352,05
6161	Assurance multirisques	1 500,00	1 095,88
6182	Documentation générale	2 000,00	159,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	
6236	catalogues et imprimés	0,00	2 479,20
6238	Divers		715,78
6281	concours divers	12 500,00	12 541,44
022	Dépenses imprévues	9 190,38	
022	Dépenses imprévues	9 190,38	
023	Virement à la section d'investissement	4 448,00	
042	Opérations d'ordre	5 552,00	5 552,00
6811	Dotations aux amortissements	5 552,00	5 552,00
65	Autres charges de gestion	6 500,00	
6535	Formations	6 500,00	
67	Charges exceptionnelles	8 641,14	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 641,14	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		249 531,52	210 895,35

Les dépenses du CIAS s'inscrivent essentiellement **au sein du chapitre 011- « charges à caractère général »** : pour la gestion courante du CIAS dont le portage de repas à domicile 117 K€, le transport à la demande 59 K€, la participation à la maison de la justice 12 K€ et la poursuite de l'Analyse des Besoins sociaux 9 k.



Le chapitre 042 « Opérations d'Ordre » correspond à l'amortissement dû à l'acquisition d'un bien (subvention équipement pour les foyers modestes). Ce montant se retrouve en recettes d'investissement pour 5.5 K€.

b – Les Recettes de Fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		2021	
		BP+RAR+BS	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement	43 531,52	43 531,52
74	Dotations, subventions	206 000,00	220 693,64
7472	Régions	26 000,00	25 795,64
7473	Département	0,00	14 898,00
7474	communes	180 000,00	180 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		249 531,52	264 225,16

Les recettes correspondent à la subvention de la Communauté de Communes pour 180 K€, à la compensation de la Région pour le TAD à hauteur de 25 K€ et à 15 K€ du Département dans le cadre du financement du projet de la conférence des financeurs (opération menée en 2022 avec 7Umain)

II) Section d'Investissement

Cette section fait ressortir un excédent de **12 143.62 €** auquel s'ajoute l'excédent n-1 de **19 190.38 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **31 334 €**.

a- Les Dépenses d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2021	
		BP+RAR+BS	Réalisé
204	Subventions d'équipements	40 000,00	4 218,00
20422	privé - bâtiments et installations	40 000,00	4 218,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		40 000,00	4 218,00

Les dépenses en investissement s'inscrivent au **chapitre 204 – « subventions d'équipement versées aux personnes privées »**, 4.2 K€ dans le cadre de l'opération d'adaptation des logements à la perte de mobilité. Ces crédits sont versés sous forme de subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

b - Les Recettes d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021	
		BP+RAR+BS	Réalisé
001	solde d'exécution de la section	19 190,38	19 190,38
021	Virement de la S de Fonct	4 448,00	
040	Opérations d'ordre	5 552,00	5 552,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 552,00	5 552,00
10	Dotations, fonds divers	10 809,62	10 809,62
1068	Excédents de fonctionnement	10 809,62	10 809,62
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		40 000,00	35 552,00

Les recettes inscrites au **chapitre 040 « opération d'ordre »** à hauteur de 5.5 K€, correspondent aux amortissements effectués en 2021.

Au chapitre 001 « solde d'exécution de la section », les 19.1 K€ correspondent à l'excédent de l'exercice N-1.

Au chapitre 10 « dotation, fonds divers », les 10.8 K€ au 1068 correspondent à l'affectation du résultat de l'exercice N-1.